



Government
of Canada Gouvernement
du Canada

LE DISCOURS PRONONCÉ FAIT FOI

76^e Session de l'Assemblée générale des Nations Unies – Première Commission

Déclaration du Canada lors du débat thématique 5-7

Prononcée par Mme Tania Roth

Conseillère, Mission permanente du Canada auprès des Nations Unies
New York, le 14 octobre 2021



[Monsieur le Président/Madame la Présidente],

Le Canada souhaite aborder deux enjeux qui ont une incidence sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales : le comportement responsable des États dans le cyberespace et la prise en compte d'une perspective sexospécifique dans les questions en matière de désarmement. Ces enjeux se recoupent avec tout ce que nous faisons dans le cadre de la Première Commission, mais leur incidence est sous-estimée.

Un cadre pour le comportement responsable des États dans le cyberespace est une condition préalable à la paix et à la sécurité internationales à long terme.

Le Canada accueille donc favorablement les récents rapports de consensus du Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) des Nations Unies sur la cybersécurité et du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) des Nations Unies. Grâce au rapport 2015 du GEG, la communauté internationale a convenu en 2015, par consensus, d'un ensemble de normes exhaustives et volontaires pour orienter ce que les États peuvent et ne peuvent pas se permettre de faire en ligne. Ces normes ont été réaffirmées dans les rapports de consensus de 2021 du GEG des Nations Unies et du GTCNL.

L'applicabilité du droit international dans le cyberespace a également été reconnue lors du GEG en 2013 et en 2015, et réaffirmée dans les rapports du GEG et du GTCNL de 2021. Le Canada estime que les normes convenues et le droit international suffisent pour orienter le comportement des États dans le cyberespace. Toutefois, nous reconnaissions qu'il reste du travail à faire pour mettre en œuvre ces normes convenues et pour que les États expliquent le mode d'application du droit international dans le cyberespace selon eux.

Les actions concrètes pour renforcer les mesures de confiance et le renforcement des capacités sont deux éléments clés du cadre pour un comportement responsable de la part des États. Le Canada est actif dans ces deux secteurs. Par exemple, depuis 2015, le Canada a engagé plus de 27 millions de dollars dans des projets de renforcement des capacités touchant le cyberspace et collabore avec diverses organisations pour promouvoir l'Internet ouvert et sûr.

De plus, le Canada est coparrain de la proposition du Programme d'action, appuyée par plus de 50 États. Une fois créé, le Programme d'action pourrait jouer un rôle majeur dans l'orientation de la mise en œuvre du cadre pour un comportement responsable des États. Nous espérons qu'il constituera un forum inclusif pour les États membres, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire afin de contribuer à la mise en œuvre de ce cadre.

Enfin, pour garantir l'Internet ouvert, il faut investir dans l'égalité entre les genres et comprendre l'incidence sexospécifique des enjeux en matière de cybersécurité.

Nous sommes heureux que le GTCNL ait reconnu l'importance d'une participation concrète des femmes à la prise de décision dans le domaine du cyberspace.

Il convient de rappeler que le Canada a financé une recherche sur les aspects sexospécifiques de la cybersécurité, accessible à tous les États sur le portail du GTCNL. Le Canada est également fier de soutenir le programme de bourses « Femmes dans le domaine de la cybersécurité », qui a permis à plus de 30 femmes diplomates de participer aux négociations du GTCNL. Nous sommes impatients de nous appuyer sur ce programme lors des prochains travaux des Nations Unies en matière de cyberspace.

Outre l'effort d'inclusion dans le cyberspace, il est essentiel de reconnaître et d'intégrer les dimensions de genre dans notre travail plus vaste en matière de non-prolifération, de contrôle des armements et de

désarmement. En comprenant mieux l'incidence sexospécifique de l'armement et en comblant le fossé persistant entre les genres dans le domaine du désarmement, nous parviendrons à créer des initiatives efficaces et durables qui contribueront à lutter contre les menaces de sécurité les plus pressantes dans le monde.

Le Canada continue de demander aux États de recueillir et de partager des données ventilées par âge et par genre sur l'impact des armes afin d'aider les gouvernements à élaborer des politiques éclairées pour prévenir la violence et intervenir plus efficacement auprès des victimes.

Le Canada se réjouit de l'augmentation de la représentation des genres dans des forums consacrés à la sécurité (comme l'augmentation constante de la participation des femmes dans les Première et Troisième Commissions de l'UNGA). Cependant, le déséquilibre entre les genres demeure et nous omettons donc des voix et des points de vue importants à la table : des voix et des points de vue qui sont nécessaires à l'élaboration de mécanismes de non-prolifération et de désarmement plus efficaces.

Il est nécessaire de combler le fossé entre les genres afin de déployer des initiatives efficaces et durables, et de créer un monde inclusif, pacifique et prospère. Le Canada continuera de collaborer avec tous les intervenants afin de préconiser l'inclusion du genre dans tous les aspects de la sécurité internationale.

Je vous remercie.